

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 29 août 2024

L'An Deux Mil Vingt-Quatre, le 29 août à 18 Heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier COULON, Maire.

Etaient présents : M. Olivier COULON, M. François DECOOPMAN, Mme Nathalie ALEXANDRE, M. Régis VAN DE KERCKHOVE, M. Sébastien LENOIR, M. Serge MINERVINI, M. Pascal MARECHAL, formant la majorité des Membres en exercice.

Absents : M. Axel VAN LOOY ayant donné pouvoir à M. Serge MINERVINI  
M. Nicolas DESANDERE, M. Vincent FORTIN, Mme Aurélie MARECHAL, Mme Laetitia WATTIER, Mme Nelly VEGA, absents excusés.

Monsieur Régis VAN DE KERCKHOVE a été élu secrétaire de séance.

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

N° de la délibération	Objet
2024-48	<p><b><u>Acquisition d'un bien par voie de préemption</u></b></p> <p><u>Rapporteur</u> : Monsieur le Maire</p> <p><u>Débat</u> : Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1, Vu la délibération du conseil municipal du 17 juin 2013 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Fournival, Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n° 2024/03, reçue le 27/07/2024, adressée par Maître Clément BOUTHORS, notaire à Saint Just en Chaussée, en vue de la cession moyennant le prix de 98 000€, d'une propriété sise à 12 Bis rue du château d'eau, Le Plesseret, 60130 FOURNIVAL, cadastrée section B ns°609 et 606, d'une superficie totale de 12a 53ca, Considérant que le bien est adapté aux besoins des services techniques, à savoir stockage du matériel dans un lieu sécurisé, dans un même endroit. Actuellement le matériel est entreposé sur plusieurs lieux au sein de la commune. Le local permettra également de mettre le véhicule ainsi que la remorque de la commune à l'abri. Le service technique n'a actuellement aucun lieu pour faire stationner le véhicule communal. Le terrain permettra l'installation d'une serre horticole pour la culture des plantations communales. Les agents disposeront de sanitaires sur place.</p> <p><u>Décision</u> : <b>FAVORABLE</b> à l'unanimité</p> <p><b>Décide</b> :</p> <p>Il est décidé d'acquérir par voie de préemption le bien situé à 12 Bis rue du château d'eau. La vente se fera au prix de 98 000€ HT.</p> <p>L'exercice du droit de préemption sur cet immeuble, décrit ci-dessus, est motivé, en application des articles L.210-1 et L.300-1 du code de l'urbanisme, par acquisition d'un local pour le service technique de la commune.</p> <p>La présente décision est prise en application de l'article R.213-8 b) du code de l'urbanisme, soit au prix et conditions proposés dans la déclaration d'intention d'aliéner. Le propriétaire n'a donc pas la faculté de renoncer à l'aliénation de son bien.</p> <p>Le maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet. Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.</p> <p>Les éléments d'information relatifs à la préemption seront retranscrits dans le registre des préemptions conformément à l'article L.213-13 du code de l'urbanisme.</p>

2024-49	<p><b><u>Demande de subvention Départementale pour l'acquisition d'un bien</u></b></p> <p><u>Rapporteur</u> : Monsieur le Maire  <u>Débat</u> : Considérant l'opportunité d'acquisition d'une propriété sise à 12 Bis rue du château d'eau, Le Plesseret, 60130 FOURNIVAL, cadastrée section B ns°609 et 606, d'une superficie totale de 12a 53ca,</p> <p>Considérant que le bien est adapté aux besoins des services techniques.  En vue de l'acquisition de ce bien, moyennant le prix de 98 000€ HT, il est donc nécessaire de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.</p> <p><u>Décision</u> : <b>FAVORABLE</b> à l'unanimité  <b>Sollicite</b> une subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental</p>
2024-50	<p><b><u>Chemin de Bizancourt</u></b></p> <p><u>Rapporteur</u> : Monsieur le Maire  <u>Débat</u> : Deux devis sont présentés pour des travaux de réfection d'une partie du chemin de Bizancourt, sur environ 700m. Le montant des travaux est estimé entre 70 000€ HT et 94 000€ HT.</p> <p><u>Décision</u> : <b>FAVORABLE</b> à l'unanimité  <b>Le Conseil Municipal, considérant le coût important des travaux ;</b>  <b>Décide</b> de ne pas donner suite aux devis</p>

Olivier COULON	François DECOOPMAN	Nathalie ALEXANDRE	Vincent FORTIN	Sébastien LENOIR	Nicolas DESANDERE	Régis VAN DE KERCKHOVE
			Absent excusé		Absent excusé	
Axel VAN LOOY	Serge MINERVINI	Aurélié MARECHAL	Laetitia WATTIER	Nelly VEGA	Pascal MARECHAL	
Pouvoir à M Serge MINERVINI		Absente excusée	Absente excusée	Absente excusée		